

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2023

PROJET DE DÉLIBÉRATION N° 7

FINANCES

REHABILITATION REGLEMENTAIRE DE L'ECOLE CHAMPDOUX – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL/DETR

Le groupe scolaire de Champdoux, construit dans les années 60, accueille 162 élèves et 10 classes (3 maternelles et 7 classes élémentaires dont une classe ULIS).

Le bâtiment n'est donc plus aux normes réglementaires et présente des désordres (passoire thermiques, toiture fuyarde....).

Aussi, pour toutes ces raisons, il est décidé de procéder à sa réhabilitation réglementaire. Les travaux consisteront en :

- Un renforcement de la structure et de l'arbalétrier,
- Des travaux d'isolation : remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries alu avec rupture des ponts thermiques + une isolation thermique par l'extérieur + installation de robinets thermostatiques et installation d'une GTB,
- Des travaux d'électricité : remplacement des éclairages LED
-

Tel est donc l'objet de cette délibération.

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

RECETTES

	Taux estimé	Montant HT
DSIL/DETR	69.55 %	2 331 623 €
Fonds de solidarité métropolitaine	5.97 %	200 000 €
Volet 3 DEPARTEMENT	4.48	150 000 €
Autofinancement	20 %	670 811 €

DEPENSES

	Montant HT	Montant TTC
Réhabilitation réglementaire de l'école Champdoux	3 352 434 €	4 022 920.80 €

TOTAL	3 352 434 €	TOTAL	3 352 434 €	4 022 920.80 €
-------	-------------	-------	-------------	----------------

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la délibération suivante :

- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR/DSIL auprès de la Préfecture du Loiret,
- **SOLLICITE** une subvention dans le cadre de cet appel à projet d'un montant de 2 331 623 € soit 69.55 % du coût prévisionnel du projet,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents s'y rapportant.